
MAIRIE
DE
MARAY
41320

Extrait Du Registre
Des Délibérations
Du Conseil Municipal

Tél. : 02.54.98.03.07
Mail : mairie.maray@wanadoo.fr

Nombre de Membres :
En exercice : 09

Présents : 09
Absents : 00
Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt
Le : 29 janvier
Le Conseil Municipal de la commune de Maray
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. THUE Gérard

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2020

Présents : Mrs. THUE. BOITTE. BELLIARD. DUFOUR. STEEGMANS. PIGUET.
DEPOTTER. DOMAGALA. MAILLET

Secrétaire de séance : Mme DROMAS

Objet : Avis sur les projets éoliens Grands Patureaux A, B et C sur les communes de Maray et Genouilly.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au moment des débats et de la délibération, les conseillers dits « intéressés » au sens de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales ont été conviés à ne pas s'exprimer. Ainsi, Messieurs Jérôme DOMAGALA, François PIGUET et Pierre STEEGMANS, intéressés au projet objet de la délibération, n'ont pas participé au débat et à la délibération.

Monsieur le Maire de MARAY informe que par arrêté préfectoral du 16 décembre 2019, une enquête publique concernant les demandes d'autorisations environnementales présentées par la société ENERCON IPP FRANCE en vue de la création de trois parcs éoliens situés à Maray (41) et Genouilly (18) est ouverte en mairies de Maray et Genouilly, depuis le lundi 6 janvier 2020 et ce jusqu'au mardi 4 février 2020 inclus.

La commune de MARAY est appelée à donner son avis sur les dossiers de demandes d'autorisations.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rend un avis FAVORABLE.

Le Conseil Municipal délibère favorablement, par 6 voix pour, zéro voix contre et 3 abstentions.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le : 31/01/2020
Publié ou notifié
Le : 31/01/2020
Le Maire
Gérard THUE



Fait en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Le Maire
Gérard THUE

